

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.9

Page 1 de 5

POLITIQUE DE FORMATION À
L'UTILISATION DE L'INFORMATION

Adoption

Date :
2002-01-15

Délibération :
CE-958-5

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Préambule

Plusieurs documents rendus publics par l'Université¹ ont abordé la question de la formation des étudiants aux compétences génériques liées à l'utilisation de l'information, soulignant l'importance que cette formation soit intégrée dans les activités des programmes. La croissance exponentielle des connaissances, la variété des supports et l'hétérogénéité de l'information en ligne ont amené des transformations quant aux modes d'accès, d'utilisation et de circulation de l'information : ces modes sont devenus indissociables des technologies et la capacité d'évaluer de manière critique la valeur des sources ainsi que de l'information elle-même a pris une plus grande importance.

L'Université de Montréal considère que la maîtrise du bon usage de l'information et des technologies qui la supportent est indispensable à la réussite de tout apprentissage universitaire. Elle la reconnaît donc comme une compétence générique requise pour tous ses étudiants des divers cycles d'études puisque les compétences visées constituent un objectif d'apprentissage pour la vie.

Bien que certaines unités aient mis en place, dans leurs programmes d'études, des activités de formation à l'utilisation de l'information, il convient d'accentuer les efforts de formation pour favoriser le développement, chez nos étudiants, de compétences transférables visant leur autonomie dans la recherche, la gestion et l'évaluation critique de l'information et de ses sources. Une importance particulière à la formation à ces compétences doit être accordée dès le début de leur cheminement dans les programmes compte tenu de l'impact d'une telle formation sur la réussite des études et, en conséquence, sur la persévérance.

La mise en œuvre de la politique nécessitera l'intégration explicite des compétences visées dans les programmes d'études en s'assurant, notamment, que les projets de nouveaux programmes ou de modification de programme indiquent leurs objectifs en cette matière et précisent de quelle façon et dans quelles activités d'enseignement ces objectifs sont pris en compte. Elle requiert également la mise en place de diverses mesures de support aux professeurs (formation, outils sur le web, etc.) et une mise à niveau pour les étudiants ayant besoin d'une initiation préalable à la formation à l'utilisation de l'information (auto-test, formation, etc.). Cette formation à l'utilisation de l'information exige une coordination des services, dont la Direction des bibliothèques et la DGTIC qui jouent un rôle majeur, et des unités puisque les apprentissages réalisés ne trouveront leur plein épanouissement que dans leur intégration au champ d'études de l'étudiant.

La politique de formation à l'utilisation de l'information dans l'enseignement supérieur fait suite aux travaux d'un comité qui a proposé les principes et les compétences qui suivent.

¹ Il s'agit notamment des orientations des programmes de premier cycle annoncées par le recteur en octobre 1998 et l'enquête dont elles ont fait l'objet menée par le Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et de formation continue (VREPCFC), le document *Grandes orientations des TIC à l'Université de Montréal* de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC), le texte *Bibliothèques de l'Université de Montréal : Objectifs de développement* (mai 2000) publié par le Vice-rectorat à la planification ainsi que d'un projet de formation émanant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI).

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.9

Page 2 de 5

POLITIQUE DE FORMATION À
L'UTILISATION DE L'INFORMATION

Adoption

Date :
2002-01-15

Délibération :
CE-958-5

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Principes

1. La formation à l'utilisation de l'information concerne les trois cycles d'études.
2. L'enseignement des habiletés visées par cette formation est une responsabilité partagée entre le personnel enseignant et le personnel des bibliothèques, tout en comptant sur l'expertise développée par l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI).
3. Cette formation doit s'inscrire dans le cadre du champ d'études où l'étudiant est engagé.
4. Au-delà de l'initiation informative à l'existence des moyens disponibles pour rechercher l'information adéquate sur un sujet donné, une application pratique dans un projet de formation ou de recherche associé au champ d'études de l'étudiant permet, par une mise en contexte, un véritable apprentissage d'application des méthodes de recherche, d'évaluation critique de l'information et de ses sources ainsi que de sa gestion.
5. Les unités doivent s'assurer que, dès la première année du programme, les étudiants aient l'obligation de pratiquer, dans diverses situations de recherche sur des thèmes variés, les habiletés transférables visées par cet apprentissage de nature méthodologique.
6. En cours de cheminement dans le programme, il doit être clair pour tous les membres du personnel enseignant que les habiletés visées pour la maîtrise de l'information sont un objectif continu de formation et que la vérification de ces habiletés doit se faire dans le cadre des programmes d'études.
7. En dernier ressort, la Commission des études a la responsabilité, au moment de l'approbation des programmes, de vérifier que ces habiletés soient identifiées nommément dans les objectifs des programmes et que des activités à cette fin soient prévues.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.9

Page 3 de 5

POLITIQUE DE FORMATION À
L'UTILISATION DE L'INFORMATION

Adoption

Date :
2002-01-15

Délibération :
CE-958-5

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**Compétences visées par la formation à l'utilisation de l'information
dans l'enseignement supérieur²
Université de Montréal (juin 2001)**

- 1- L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait reconnaître un besoin d'information et déterminer la nature et l'étendue de l'information dont il a besoin.**

Indicateurs de performance

L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information :

1. détermine et explicite son besoin d'information en le formulant sous forme de question ;
2. identifie une variété de types et de formats de sources potentielles d'information ;
3. identifie les diverses modalités d'obtention de l'information et choisit les plus appropriées ;
4. réévalue la nature et l'étendue de son besoin d'information.

- 2- L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait accéder avec efficacité à l'information dont il a besoin.**

Indicateurs de performance

L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information :

1. utilise les méthodes de recherche ou les systèmes d'information les plus appropriés en vue d'accéder à l'information dont il a besoin ;
2. connaît les principes d'organisation de l'information et les exploite en utilisant une variété de méthodes ;
3. conçoit et utilise des stratégies efficaces de recherche d'information ;

² Traduit et adapté de *Information Literacy Competency Standards for Higher Education*, Association of College and Research Libraries, 2000. Approved by: ACRL Board, January 18, 2000. (En ligne, page consultée le 16 juin 2000). Adresse URL : <<http://www.ala.org/acrl/ilcomstan.html>>

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.9

Page 4 de 5

POLITIQUE DE FORMATION À
L'UTILISATION DE L'INFORMATION

Adoption

Date :
2002-01-15

Délibération :
CE-958-5

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

4. affine sa recherche d'information en cas de besoin ;
5. sélectionne l'information et ses sources, la consigne et l'organise.

3- L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait évaluer de façon critique autant l'information que les sources d'information en vue de l'intégrer à ses connaissances

Indicateurs de performance

L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information :

1. résume les idées principales à retenir à partir de l'information récoltée ;
2. évalue l'information et ses sources selon les critères reconnus dans son champ d'étude ;
3. fait la synthèse des idées principales en vue de préciser les stratégies de recherche d'information ;
4. évalue et compare les nouveaux résultats avec ceux déjà obtenus ;
5. reconnaît l'impact des informations obtenues sur l'état de ses connaissances ;
6. valide sa compréhension et son interprétation de l'information en la soumettant à la critique.

4- L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information sait utiliser l'information individuellement ou comme membre d'une équipe de façon efficace.

Indicateurs de performance

L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information :

1. organise, classifie, enregistre et restructure l'information colligée ou produite ;
2. intègre la nouvelle information et celle déjà connue dans la réalisation de ses travaux et leur présentation ;
3. révise le processus de réalisation de ses travaux et leur présentation ;
4. communique avec efficacité le fruit de son travail.

ENSEIGNEMENT

Numéro : 30.9

Page 5 de 5

POLITIQUE DE FORMATION À
L'UTILISATION DE L'INFORMATION

Adoption

Date :
2002-01-15

Délibération :
CE-958-5

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

5- L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information comprend les enjeux éthiques, légaux et sociaux et respecte les exigences éthiques et légales liées à l'utilisation de l'information.

Indicateurs de performance

L'étudiant compétent dans l'utilisation de l'information :

1. comprend les enjeux éthiques, légaux et socio-économiques liées à l'utilisation de l'information et des technologies de l'information ;
2. observe les lois, les règles, les politiques institutionnelles et l'étiquette concernant l'accès et l'utilisation de ressources informationnelles ;
3. cite, dans le respect des normes de son champ d'étude, les sources d'information utilisées dans ses travaux.